



PROGRAMME DE VEILLE 2022 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 73 CONCERNANT FAURECIA

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2022 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



FAURECIA

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 1^{er} juin 2022

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 12 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération du Directeur Général, présentée au vote des actionnaires, intègre une proportion élevée de la part variable reposant sur des critères qualitatifs dont les caractéristiques et la pondération ne sont pas communiquées aux actionnaires.

A noter, l'opposition significative exprimée par les actionnaires sur la politique de rémunération lors de la précédente assemblée générale (résolution approuvée à 77% en 2021).



Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-C- 3

Le conseil (d'administration ou de surveillance), qui décide de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, est responsable de la publicité et de la transparence de la politique de rémunération de ces derniers.

Il doit communiquer aux actionnaires, s'agissant des personnes exerçant la fonction de dirigeant mandataire social, la philosophie et le raisonnement qui ont présidé à l'établissement de cette politique de rémunération, notamment le lien existant entre rémunération, performance et objectifs de performance.

L'AFG demande la transparence sur les montants, notamment la rémunération fixe sur l'année à venir, et sur toutes les formes et bases de calcul des rémunérations individuelles, directes ou indirectes, immédiates ou différées, par la société ou ses filiales, en France et à l'étranger, des dirigeants mandataires sociaux, y compris « stock-options » et actions gratuites (précisant ce qu'il en advient en cas de départ de l'entreprise), tout système de retraite (en précisant si celui-ci est identique à celui des autres cadres du groupe ou spécifique), indemnités de départ, avantages particuliers, ainsi que la rémunération globale versée aux dix personnes les mieux rémunérées exerçant des fonctions de direction.

- **RESOLUTION 16 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : I-C-1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 17 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 17 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 16 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : I-C-1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple: augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



GOVERNANCE

1. Composition du conseil de FAURECIA

Le conseil d'administration de FAURECIA comportera, à l'issue de l'assemblée générale 67% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Michel de Rosen	Président	Libre d'intérêts	100%	M	71	FR	6	2024	0	3		M	
	Patrick Koller	Directeur Général	Non libre d'intérêts	100%	M	63	DE	5	2025	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Jurgen Behrend	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	N.D.	M	73	DE	Nouveau	2026	0	1			
	Daniel Bernardino	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	51	PT	5	2025	0	1			M
	Peter Mertens	Relations d'affaires	Non libre d'intérêts	92%	M	61	DE	3	2023	0	1			M
	Société Peugeot 1810 représentée par Robert Peugeot	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	72	FR	15	2025	0	5	M		
	Emmanuel Pioche	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	56	FR	5	2025	0	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Judith Curran		Libre d'intérêts	N.D.	F	61	FR	Nouveau	2024	0	2			
	Odile Desforges		Libre d'intérêts	100%	F	72	FR	6	2024	0	2	P		
	Penelope Herscher		Libre d'intérêts	92%	F	61	US	5	2025	0	5		M	
	Valérie Landon		Libre d'intérêts	100%	F	59	FR	5	2025	1	1	M		
	Jean-Bernard Lévy		Libre d'intérêts	92%	M	65	FR	1	2024	1	3		P	
	Yan Mei		Libre d'intérêts	92%	F	66	CN	3	2023	0	2			
	Denis Mercier		Libre d'intérêts	100%	M	62	FR	3	2023	1	1		M	



2. Spécificités

- Les statuts de FAURECIA comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Forme juridique de SE.
- Comité d'audit intégrant un représentant des salariés de l'entreprise.
- Comité des rémunérations ne comprenant pas de membre libre d'intérêt.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

